



Condition d'admission :

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice
- Être porteur du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI);
- OU réussir le test d'admission.

Durée des études :

2 ans – 3 soirées par semaine.

Titres délivrés :

- **En fin de chaque unité de formation** : Attestation de réussite
- **En fin de section** : Certificat de " Pédicure spécialisé " spécifique à l'enseignement secondaire du troisième degré de promotion sociale.

Finalités particulières :

L'apprentissage du métier de pédicure spécialisé ne peut, aujourd'hui, se concevoir sans tenir compte du contexte paramédical dans lequel il s'inscrit. En effet, le pédicure spécialisé est un professionnel paramédical habilité à exercer différents soins des pieds, en autonomie ou sur prescription, conformément à la législation en vigueur.

Travaillant seul ou en collaboration avec d'autres acteurs du monde médical (médecins, podologues...), il doit se conformer aux règles de déontologie et d'éthique professionnelles et respecter la législation en vigueur.

Conformément au champ d'activités et aux tâches décrites dans le profil professionnel approuvé par le Conseil général de promotion sociale, cette section doit permettre à l'étudiant de développer :

- les compétences théoriques et techniques liées à l'exercice du métier ;

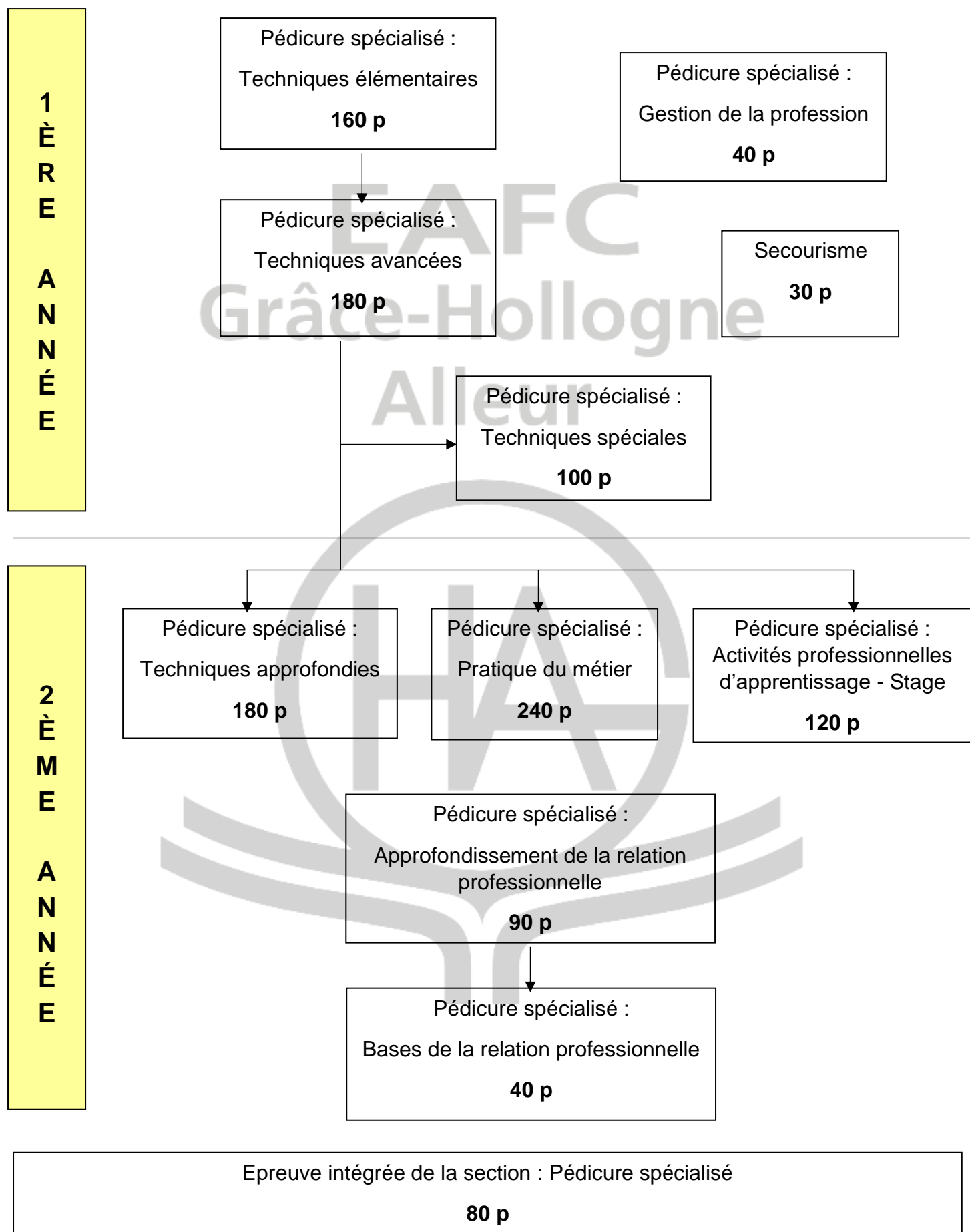
- des compétences liées à l'utilisation de techniques spéciales et de nouvelles technologies ;
- des compétences communicationnelles ;
- les aspects particuliers, notamment déontologiques, liés à l'exercice d'une profession paramédicale.

Unités d'enseignement constitutives de la section :

<u>Unités d'enseignement</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pédicure spécialisé : Techniques élémentaires	160
Pédicure spécialisé : Bases de la relation professionnelle	40
Pédicure spécialisé : Gestion de la profession	40
Pédicure spécialisé : Approfondissement de la relation professionnelle	90
Secourisme	30
Pédicure spécialisé : Techniques avancées	180
Pédicure spécialisé : Techniques approfondies	180
Pédicure spécialisé : Techniques spéciales	100
Pédicure spécialisé : Pratique du métier	240
Pédicure spécialisé : Activités professionnelles d'apprentissage – Stage	120
Epreuve intégrée de la section : Pédicure spécialisé	80

Total des périodes de la section : 1260

Organigramme de la section :



Débouchés :

- Cabinet privé,
- Cabinet pluridisciplinaire,
- Domicile du bénéficiaire de soins,
- Maisons de repos,
- Maisons de repos et de soins,
- Centres sportifs,
- Instituts pour personnes handicapées,
- Etablissements de soins,
- Cabinets établis,
- En milieu hospitalier,
- ...

EAFC
Grâce-Hollogne
Alleur

